



MARC LUCCHINI
MAIRE

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ

N° 2025-047 du 20 juin 2025

Portant sur occupation du domaine public
pour pose d'une benne, 16 rue de la Moselle prolongation

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de M. GARILHE Olivier, qui souhaite occuper temporairement le domaine public 16 rue de la Moselle 57970 ILLANGE,

VU l'arrêté initial n° 2025-041 du 6 juin 2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE :

Article 1 : M. GARILHE Olivier est autorisé à occuper le domaine public 16 rue de la Moselle et à interdire le stationnement à cet endroit afin d'y installer une benne pour évacuer les gravats et autres déchets liés aux travaux.

Cette autorisation qui a initialement été accordée du **vendredi 13 juin 2025 au vendredi 20 juin 2025 est prolongée jusqu'au mardi 24 juin 2025.**

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- M. GARILHE Olivier
- MM. les Chefs de Centre d'Incendie et Secours d'Illange et Yutz

Le présent arrêté n°2025-047
a été publié le 20 juin 2025

Illange, le 20 juin 2025
Le Maire,

